PROCES-VERBAL - SEANCE DU 29 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le 29 Mars, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté, dûment convoqués par la Présidente de la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois se sont réunis à la salle communale de Martailly Les Brancion.

Présents: M. BELIGNÉ Philippe (La Truchère), M. BETENCOURT Philippe (Tournus), M. BUCHAILLE Didier (Uchizy), M. CHARPY PUGET Gilles (Cruzille), M. CHERVIER Jean-Pierre (Clessé), M. DAILLY Jean-Maurice (Viré), M. DELPEUCH Pierre-Michel (La Chapelle-sous-Brancion), M. DESROCHES Patrick (Viré), Mme DREVET Marie-Thérèse (Montbellet), M. DUMONT Marc (Saint Albain), Mme GABRELLE Catherine (Royer), Mme HUET Arlette (Clessé), M. IOOS Xavier (Préty), Mme JOUSSEAU Monique (Plottes), Mme MARTINS-BALTAR Viviane (Tournus), M. MEUNIER Jean-Claude (Ozenay), M. PERRUSSET Henri (Farges-lès-Mâcon), M. RAVOT Christophe (Tournus), M. ROBELIN Bernard (Saint-Gengoux-de-Scissé), M. ROUGEOT François (Lugny), M. STAUB Frédéric (Tournus), M. TALMARD Paul (Uchizy), M. TALMEY Patrick (Martailly-lès-Brancion), M. THIELLAND Gérard (Lacrost), Mme TIVANT Marie-Andrée (Le Villars), M. VARIN René (Tournus), M. VEAU Bertrand (Tournus) délégués titulaires. Excusés ayant donné pouvoir :

M. CHEVALIER François (Grevilly) à M. CHARPY PUGET Gilles (Cruzille), Mme CLEMENT Patricia (Fleurville) à M. CHERVIER Jean-Pierre (Clessé), M. COCHET François (Tournus) à M. TALMARD Paul (Uchizy), Mme COLLANGES Irène (Burgy) à Mme GABRELLE Catherine (Royer), Mme DOUDET Marjorie (Tournus)à M. RAVOT Christophe (Tournus), M. FARAMA Julien (Tournus) à M. BELIGNE Philippe (La Truchère), Mme FONTROUGE –TARDIEU Laurence (Tournus) à M. VARIN René (Tournus), M. GALEA Guy (Lugny) à M. ROUGEOT François (Lugny), Mme MARTENS Anja (Tournus) à Mme PAGEAUD Line (Tournus), Mme MERMET Anne (Tournus) à M. VEAU Bertrand (Tournus), M. PERRE Paul (Chardonnay) à M. TALMEY Patrick (Martailly les Brancion), M. ROCHE Claude (Tournus) à M. DESROCHES Patrick (Viré), M. SANGOY Marc (Bissy-la-Mâconnaise) à M. ROBELIN Bernard (Saint Gengoux

Secrétaire de séance : M. Patrick TALMEY

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Effectif légal du Conseil Communautaire: 41 Conseillers présents ou représentés: 41

Membres en exercice: 41 <u>Votants</u>: 41

ORDRE DU JOUR:

de Scissé),

Administration générale

- 1. Création d'un poste d'adjoint administratif (accueil)
- 2. Modification des statuts du PETR

Comptabilité/Finances

3. Budget principal:

Compte de gestion - Vote du compte administratif 2017 - Affectation du Résultat

4. Budget annexe Zone d'activité de Lacrost :

Compte de gestion - Vote du compte administratif 2017 - Affectation du Résultat

5. <u>Budget zone d'activité de l'Ecarlate</u>:

Compte de gestion - Vote du compte administratif 2017 - Affectation du Résultat

Budget annexe pépinière d'entreprises :

Compte de gestion - Vote du compte administratif 2017 - Affectation du Résultat

7. Budget annexe SPANC:

Compte de gestion - Vote du compte administratif 2017 - Affectation du Résultat

8. Budget du CIAS:

Compte de gestion - Vote du compte administratif 2017 - Affectation du Résultat

- 9. Vote des taux des taxes directes locales 2018
- 10. Vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2018

Ressources humaines

11. Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

Economie

- 12. Vente du local situé rue Désiré Mathivet
- 13. Participation financière au raccordement ADG DIFFUSION ZA LACROST
- 14. Zone d'Activité de Préty : conditions patrimoniales et financières du transfert en pleine propriété

Questions et informations diverses

La Présidente ouvre la séance et cède la parole à M. TALMEY.

M. Patrick TALMEY est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 15 Mars 2018 est validé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Administration générale

1. Création d'un poste d'adjoint administratif (accueil)

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés de créer à compter du 1^{er} Mai 2018 un poste d'adjoint administratif à raison de 32 heures 30 hebdomadaire pour assurer :

- l'accueil physique et téléphonique : de la Communauté de Communes, du public reçu par l'AILE et les locataires des bureaux de la Pépinière d'entreprise,
- diverses tâches d'administration courantes confiées par les services de la Communauté de Communes
- 2. Modification des statuts du PETR

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés de modifier les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural approuvés lors du conseil syndical du PETR en date du 20 Décembre 2017 et qui concernent :

- le changement de nom : le PETR a été dénommé PETR du Mâconnais Sud Bougogne
- le changement de siège : la nouvelle adresse du PETR est la suivante : Espace de la Verchère à Charnay les Mâcon.

Comptabilité/Finances

3. Budget principal:

Compte de gestion - Vote du compte administratif 2017 - Affectation du Résultat

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés moins une voix (Mme GABRELLE ne prend pas part au vote) :

- d'approuver le compte administratif de l'exercice 2017 du budget principal comme suit :

Compte administratif 2017		Dépenses	Recettes	Solde
	Résultat de l'exercice	7.382.963,62	7.982.704,94	
Section de fonctionnement	Report exercice antérieur	0	1.713.290,59	
	Solde global d'exécution	7.382.963,62	9.695.995,53	2.313.031,91
	Résultat de l'exercice	758.608,81	1.152.075,49	
Section d'investissement	Report exercice antérieur	21.313,40	0	
	Solde global d'exécution	779.922,21	1.152.075,49	372.153,28
Résultat cumulé 2017 (*)		8.162.885,83	10.848.071,02	2.685.185,19

Restes à réaliser au 31 décembre 2017	2.182.787,36	593.547,15	1.589.240,21
---------------------------------------	--------------	------------	--------------

- (*) Résultat en conformité avec les chiffres enregistrés par le receveur
- de le déclarer en conformité avec les écritures enregistrées pour l'exercice 2017 par le receveur,
- de constater la sincérité des restes à réaliser,
- d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire de la facon suivante au budget primitif 2018 :
 - au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisés): 1.217,086.93 €
 - report à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté) : 1.095.944,98 €.

4. Budget annexe Zone d'activité de Lacrost :

Compte de gestion - Vote du compte administratif 2017 - Affectation du Résultat

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés moins une voix (Mme GABRELLE ne prend pas part au vote) :

- d'approuver le compte administratif 2017 du budget annexe « Zone d'activité de Lacrost » de la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois comme suit :

Compte administratif 2017		Dépenses	Recettes	Solde
	Résultat de l'exercice	647.083,37	647.083,04	
Section de fonctionnement	Report exercice antérieur	0	299.349,69	
	Solde global d'exécution	647.083,37	946.432,73	299.349,36
	Résultat de l'exercice	550.531,32	633.599,51	
Section d'investissement	Report exercice antérieur	633.599,51	0	
	Solde global d'exécution	1.184.130,83	633.599,51	-550.531,32
Résultat cumulé 2017 (*)		1.831.214,20	1.580.032,24	-251.181,96

Restes à réaliser au 31 décembre 2017 0 0 0 (*) Résultat en conformité avec les chiffres enregistrés par le receveur

- de le déclarer en conformité avec les écritures enregistrées pour l'exercice 2017 par le receveur,
- de constater la sincérité des restes à réaliser.
- d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire de la façon suivante au budget primitif 2018 :
 - au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisés) : 0 €
 - report à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté) : 299.349,36 €

5. Budget zone d'activité de l'Ecarlate :

Compte de gestion - Vote du compte administratif 2017 - Affectation du Résultat

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés moins une voix (Mme GABRELLE ne prend pas part au vote) :

- d'approuver le compte administratif 2017 du budget annexe « Zone d'activité de l'Ecarlate » de la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois comme suit :

Compte administratif 2017		Dépenses	Recettes	Solde
	Résultat de l'exercice	2.281,15	0	
Section de fonctionnement	Report exercice antérieur	0	5.499,96	
	Solde global d'exécution	2.281,15	5.499,96	3.281,81
Section d'investissement	Résultat de l'exercice	0	0	
	Report exercice antérieur	287.251,74	0	
	Solde global d'exécution	287.251,74	0	-287.251,74
Résultat cumulé 2017 (*)		289.532,89	5.499,96	-284.032,93
Restes à réaliser au 31 décembre 2017		0	0	0

(*) Résultat en conformité avec les chiffres enregistrés par le receveur

- de le déclarer en conformité avec les écritures enregistrées pour l'exercice 2017 par le receveur,
- de constater la sincérité des restes à réaliser.
- d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire de la façon suivante au budget primitif 2018 :
 - au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisés) : 0 €
 - report à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté) : 3.218.81 €

6. <u>Budget annexe pépinière d'entreprises</u> :

Compte de gestion - Vote du compte administratif 2017 - Affectation du Résultat

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés moins une voix (Mme GABRELLE ne prend pas part au vote) :

- d'approuver le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe « Pépinière d'entreprise » comme suit :

Compte administratif 2017		Dépenses	Recettes	Solde
	Résultat de l'exercice	92.651,89	110.301,51	
Section de fonctionnement	Report exercice antérieur	0	0	0
	Solde global d'exécution	92.651,89	110.301,51	17.649,62
Section d'investissement	Résultat de l'exercice	70.463,89	60.454,40	0
	Report exercice antérieur	13.963,39		
	Solde global d'exécution	84.427,28	60.454,40	-23.881,88
Résultat cumulé 2017 (*)		177.079,17	170.846,91	-6.232,26
Restes à réaliser au 31 décembre 2017		0	0	0

^(*) Résultat en conformité avec les chiffres enregistrés par le receveur

- de le déclarer en conformité avec les écritures enregistrées pour l'exercice 2017 par le receveur,
- de constater la sincérité des restes à réaliser
- d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire de la façon suivante au budget primitif 2018 :
 - au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisés): 17.649,62 €
 - report à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté) : 0 €

7. <u>Budget annexe SPANC</u>:

Compte de gestion - Vote du compte administratif 2017 - Affectation du Résultat

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés moins une voix (Mme GABRELLE ne prend pas part au vote) :

- d'approuver le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe « SPANC » comme suit :

Compte administratif 2017		Dépenses	Recettes	Solde
	Résultat de l'exercice	3.865,00	4.990,00	
Section de fonctionnement	Report exercice antérieur		14.834,54	
	Solde global d'exécution	3.865,00	19.824,54	15.959,54
Section d'investissement	Résultat de l'exercice	0	0	
	Report exercice antérieur	0	0	
	Solde global d'exécution	0	0	
Résultat cumulé 2017 (*)		3.865,00	19.824,54	15.959,54
Restes à réaliser au 31 décembre 2017		0	0	0

^(*) Résultat en conformité avec les chiffres enregistrés par le receveur

- de le déclarer en conformité avec les écritures enregistrées pour l'exercice 2017 par le receveur,
- d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire de la facon suivante au budget primitif 2018 :
 - report à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté) : 15.959,54 €.

8. Budget du CIAS:

Compte de gestion - Vote du compte administratif 2017 - Affectation du Résultat

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés moins une voix (Mme GABRELLE ne prend pas part au vote) :

- d'approuver le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe tel qu'il a été présenté,

Compte administratif 2017		Dépenses	Recettes	Solde
	Résultat de l'exercice	42.101,29	49.133,55	
Section de fonctionnement	Report exercice antérieur		1.741,27	
	Solde global d'exécution	42.101,29	50.874,82	8.773,53
Section d'investissement	Résultat de l'exercice	0	0	
	Report exercice antérieur	0	1.141,24	
	Solde global d'exécution	0	1.141,24	1.141,24
Résultat cumulé 2017 (*)		42.101,29	52.016,06	9.914,77
·	·			
Restes à réaliser au 31 décembre 2017		0	0	0

^(*) Résultat en conformité avec les chiffres enregistrés par le receveur

- de le déclarer en conformité avec les écritures enregistrées pour l'exercice 2017 par le receveur,
- d'affecter le résultat 2017 excédentaire de la façon suivante au budget primitif 2018 :
 - report à l'article 001-report d'investissement du budget principal 2018 : 1.141,24 €
 - report à l'article 002-report de fonctionnement du budget principal 2018 : 8.773,53 €

9. Vote des taux des taxes directes locales 2018

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés de voter les taux d'imposition suivants pour 2018 (identiques à 2017) :

Taxe d'habitation : 3,54 %
Taxe foncière sur le bâti : 1,03 %
Taxe foncière sur le non bâti : 4,93 %
Cotisation foncière des entreprises : 24.48 %

10. Vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2018

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés moins une abstention de fixer les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de la manière suivante :

Zones de perception	Communes concernées	Taux	Observations
ZONE 1	Tournus (suivant liste annexée à la délibération du 14/10/2004)	11,09 %	Plus de 2 ramassages hebdomadaires + services particuliers propres à la commune de Tournus.
ZONE 2	Tournus (suivant liste annexée à la délibération du 10 14/10/2004)		2 ramassages hebdomadaires + services particuliers propres à la commune de Tournus.
ZONE 3	Tournus (suivant liste annexée à la délibération du 14/10/2004)	9,53 %	1 ramassage hebdomadaire + services particuliers propres à la commune de Tournus.
ZONE 4	Toutes les communes de l'ex- Communauté de Communes du Tournugeois		1 ramassage hebdomadaire.
ZONE 5	Toutes les communes de l'ex- Communauté de Communes Mâconnais Val de Saône	7.56 %	1 ramassage hebdomadaire

Ressources humaines

11. <u>Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement</u> Professionnel

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés de mettre en place le Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (I.F.S.E.) ainsi que le Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A.), tels que présentés à compter du 1^{er} avril 2018.

Economie

12. Vente du local situé rue Désiré Mathivet

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'accepter la cession du local d'une superficie de 76 m² situés sur la parcelle cadastrale AO 30, et 31 pour un montant de 25 000 €,
- d'autoriser Madame la Présidente à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, le compromis de vente et tout acte à intervenir dans cette affaire,

- de donner pouvoir à la Présidente, avec faculté de se substituer tout membre du Conseil de la Communauté, pour signer tout acte notarié et plus généralement faire le nécessaire.
- 13. Participation financière au raccordement ADG DIFFUSION ZA LACROST

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés de prendre en charge pour la SASU ADG DIFFUSION qui a déposé un permis de construire pour l'aménagement d'un atelier sur la zone d'activité intercommunale de Lacrost :

- 5 820 € HT pour les travaux de raccordement au réseau électrique,
- 1 900 € TTC pour la génie civil France Télécom.
- 14. Zone d'Activité de Préty : conditions patrimoniales et financières du transfert en pleine propriété

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'ACCEPTER pour un montant de 55 625 € outre TVA, l'achat à la Commune de Préty des parcelles de la zone de Préty cadastrées ZD 240 265 ; 274 ; 275 ; 273 ; 270 ; 271 ; 269 d'une superficie totale de 23 074 m²,
- DONNER POUVOIR à la Présidente, avec faculté de se substituer tout membre du Conseil de la Communauté, pour signer tout acte notarié et plus généralement faire le nécessaire pour la cession des biens concernés par le transfert en pleine propriété

Questions et informations diverses

La séance est levée à 20 heures.